

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/38 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/20</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 14

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 21/03/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Claude DEBOURCES, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Michel MEIS, M. Francis SIGNORET

Représentés : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. André MALVAUX

OBJET : INGENIERIE DE L'ORAC
AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE 2017

Vu les statuts de la 2C2A et notamment la compétence obligatoire « Actions de développement économique » et plus particulièrement « Soutien aux projets de développement industriel, commercial, tertiaire, artisanal en particulier avec des opérations intercommunales (ORAC) ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 3 octobre 2016 confiant délégation au Bureau et notamment la validation et l'autorisation de demandes de subvention concernant des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le Bureau VALIDE le plan de financement prévisionnel figurant ci-après :

<i>NATURE DES DEPENSES</i>	<i>Taux ETP</i>	<i>Cout</i>	<i>RECETTES</i>		
<u>Missions d'ingénierie de l'ORAC</u>	50%				
Salaires		16 500.00	REGION GRAND EST	8 200,00	(40% d'une dépense plafonnée à 20 500 €)
Charges		7 000.00	2C2A	15 300.00	
	TOTAL	23 500.00		23 500.00	

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour l'ingénierie de l'ORAC pour 2017.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,
Par délégation, le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

05 AVR. 2017